

2nd March MINUTES OF EVIDENCE taken before the Special Committee to whom was referred the Bill to limit the number of Passengers in Vessels coming into the Province from Europe. [Reported 2nd. March 1835.]

Thursday, 26th February 1835.

JAMES LESLIE, Esquire, in the Chair.

Doctor Charles Poole, called in ; and examined :
Did you hold the situation of Medical Superintendent at the Quarantine Station in the year 1834 ?—I did.

Had you an opportunity from your situation, of observing the state of the Passengers when they were brought to the Station, if so, state your observations ?
—Yes, the state of the Passengers this year, so far as the baggage is concerned, was much cleaner than that of the previous summer, in consequence of the Captains having served fresh water for the purpose of washing on their arrival in the River. With respect to Passengers, from the greater length of voyage this year, extending in many cases, to eight, ten and eleven weeks, the want of provisions sufficient for this unusual period, caused them to arrive in a state of weakness and debility, more particularly among the aged and the infants. With respect of disease in 1833, the total number admitted to Hospital was 337. In 1834, the admissions amount to 290 of Cholera, and 554 of other diseases, making a total of 844. A principal cause of the increased average of disease among the Emigrants of this season over that of 1833, has been (independent of Cholera) the greater length of time occupied on the voyage, in many instances from seven to ten weeks, and the consequent scarcity of provisions inducing debility : this, added to the crowded state of many Passenger Ships, has been productive of disease and unusual mortality.

What do you consider would be a sufficient number of persons to be taken on board vessels for a voyage across the Atlantic, according to tonnage, so as to preserve the health, comfort and cleanliness of those on board ?—One to every two Tons, exclusive of the Crew.

Do you think that any difference should be made between adults and children, as to the proportion of space allotted to them ?—Alluding to the answer to the preceding question, two children under twelve years of age, might be considered as equal to one adult.

Have there been many cases of disease in Vessels carrying less than 100 Passengers ?—Only seven Vessels carrying less than 100 Passengers have landed sick at the Hospital on their arrival at Grosse Isle.

Friday, 27th February 1835.

Doctor Charles Poole, again called in ; and examined :

What is the average number of cases of Cholera occurring in a given number of Passengers on board of a Vessel infected with Cholera, during the passage from Europe ?—About one tenth.

Look over the Bill now in question, and state to what extent in your opinion would the provisions in that Bill tend to suppress Emigration ?—1st. Clause. Two passengers to every five tons without any allowance for children, and including the Crew, would reduce the number of passengers so low as to make it (at the present price paid for passage) hardly worth the necessary expense

MINUTES DES TEMOIGNAGES pris devant le Comité Spécial, auquel avait été référé le Bill pour limiter le nombre des Passagers dans les Vaisseaux venant d'Europe.—[Rapport le 2 Mars 1835.]

2 Mars.

Jeudi, 26 Février 1835.

JAMES LESLIE, Ecuyer, au Fautueil.

Dr. Charles Poole, appelé ; et interrogé :
Etiez-vous Surintendant Médical au Lazaret, en 1834 ?
—Oui.

Cette charge vous a-t-elle donné occasion de remarquer quel était l'état des Passagers, lorsqu'ils étaient amenés au Lazaret : dites ce que vous avez remarqué ?—Les Effets des Passagers, cette année, étaient bien plus propres que l'été précédent, vu que les Capitaines ont fait distribuer de l'eau pour les laver, en arrivant dans le Fleuve. Quant aux Passagers, la longueur de la traversée, qui dans bien des cas s'est étendue cette année, à huit, dix et même onze semaines, et le manque de provisions suffisantes pour un voyage aussi long, ont fait qu'ils sont arrivés dans un état de faiblesse et de débilité ; surtout les vieillards et les enfans. En 1833, le nombre total des Malades admis dans l'Hôpital a été de 337. En 1834, 290 Colériques, et 554 personnes atteintes d'autres Maladies y ont été admis ; formant en tout 844. Une cause principale qui fait qu'il a régné plus de Maladie parmi les Emigrés cette année, qu'en 1833, c'est (qu'indépendamment du Coléra,) le voyage a été plus long, étant dans bien des cas de sept jusqu'à dix semaines ; et qu'il en est résulté une disette de vivres : cela joint à la foule des Passagers dans plusieurs Vaisseaux, a occasionné plus de Maladie et une plus grande mortalité qu'à l'ordinaire.

Quel est dans votre idée le nombre suffisant de personnes que l'on devrait recevoir dans les Vaisseaux qui se proposent de traverser l'Atlantique, (selon leur port,) afin de préserver la santé des personnes à bord, et à les tenir dans un état de propreté et de salubrité ?—Une personne par deux tonneaux, sans compter l'équipage.

Pensez-vous que l'on devrait faire une différence entre les adultes et les enfans, quant à l'espace qu'on doit leur accorder dans un Bâtiment ?—En renvoyant à la réponse précédente, on pourrait considérer que deux enfans au dessous de douze ans équivalent à un adulte.

A-t-on rencontré bien des cas de Maladie dans les Vaisseaux qui portaient moins de Passagers ?—Il n'y a eu que sept Vaisseaux portant moins de 100 Passagers qui aient envoyé des Malades à l'Hôpital, en arrivant à la Grosse-Isle,

Vendredi, 27 Février 1835.

Dr. Charles Poole appelé de nouveau ; et interrogé :

Quel est le nombre moyen des cas de Coléra qui éclatent parmi les Passagers d'un Vaisseau infecté du Coléra pendant la traversée ?—Environ un dixième.

Jetez les yeux sur le Bill dont il s'agit maintenant ; et dites à quel degré, selon vous, les dispositions de ce Bill tendraient à arrêter l'émigration ?—1ère Clause. Donner deux Passagers par cinq tonneaux, y compris l'équipage, sans rien allouer pour les enfans, ce serait tellement réduire le nombre des Passagers, qu'il ne vaudrait guères la peine, (au taux que l'on paie actuellement